

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-648 DU 29 DECEMBRE 2000

Autorisant Monsieur Joël Marie Francis
GNACADJA à renoncer à la nationalité
béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;
- Vu** la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le Décret n°97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- Vu** la requête de Monsieur Joël Marie Francis GNACADJA et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 06 décembre 2000.

.../...

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Joël Marie Francis GNACADJA né le 09 novembre 1962 à Porto-Novo, Département de l'Ouémé (République du Bénin) de GNACADJA Emmanuel et de Marie Louise do REGO, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent Décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé Joël Marie Francis GNACADJA, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.-

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2000

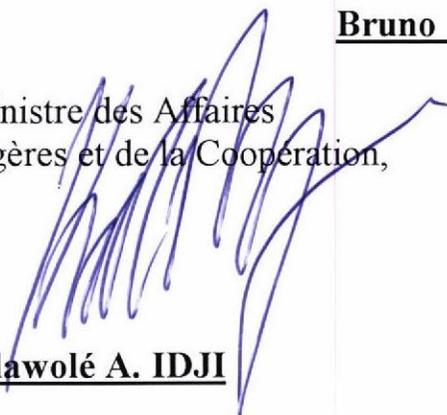
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,


Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,


Kolawolé A. IDJI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des droits
l'Homme,


Joseph H. GNONLONFOUN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MAEC MJLDH 4 Autres ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGIG-
DGDDI 5 BN - DAN- DLC 3 GCONB- DCCT- INSAE 3 BCP- CSM- IGAA 3
UNB- ENA- FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.